

Editorial

Chères Charronnaises, Chers Charronnais,

Cette année 2008 s'est achevée sur un goût amer. Alors que cette période est, d'ordinaire, symbole de fête, la crise économique s'est installée et frappe, à des degrés divers, nombre d'entre nous.

C'est à l'intention de celles et ceux qui subissent de plein fouet les conséquences de cette crise que je formule des vœux sincères. Mais, ce ne sont que des vœux qui, par définition, n'engagent personne.

Il va de soi que ce n'est pas au niveau communal que seront prises les mesures qui permettraient de mettre un terme à cette « descente aux enfers ». Mais, il n'empêche que nous devons localement tout mettre en œuvre pour ne pas « en rajouter une couche ».

Déjà, au printemps 2008, la majorité du conseil municipal avait décidé de ne pas solliciter d'effort de la population en maintenant les taux d'imposition compte tenu de la stagnation du pouvoir d'achat. Il apparaît évident que nous devons persévérer dans ce choix.

La préparation du budget 2009 devra tenir compte, encore plus cette année, de cette situation sociale particulièrement délicate. Contrairement à l'impôt sur le revenu qui est socialement juste puisqu'il est proportionnel, l'impôt local touche chaque foyer sans tenir compte des situations individuelles.

Alors oui, plus que jamais, il nous faut nous opposer à cette spirale qui consiste à engager des dépenses nouvelles en augmentant la participation de chacune et chacun d'entre vous. Je me répète : « Ayons les ambitions de nos moyens et n'exigeons pas les moyens de nos ambitions ».

Je me réjouis de la décision, cette fois-ci unanime, du conseil municipal de n'augmenter aucun tarif des services municipaux en 2009. Aussi symbolique soit-elle, cette décision répond à cette volonté de justice sociale qui nous anime.

Avec mes meilleurs sentiments,



Jean-François FAGET

Numéro 3

Janvier 2009



Dans ce numéro :

Editorial	1
Informations	2
municipales	3
	4



«Charron Infos». Publication municipale d'informations.
Responsable de la publication :
Jean-François FAGET. Dépôt
légal en cours. Décembre 2008.

Informations municipales

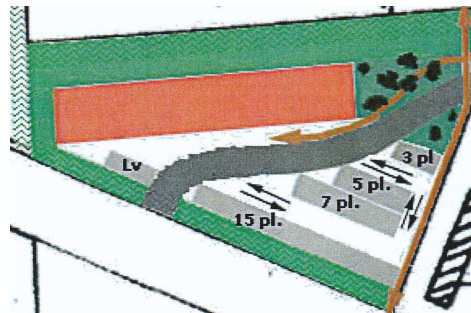
Zone économique: le principe est retenu

La Communauté de Communes du Pays Marandais a accepté de porter le projet de création d'une zone économique pour des commerces de proximité dont l'installation est envisagée rue du 19 mars 1962, en face de la maison des associations.

La SEMDAS (Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge) a été chargée de l'étude.

Le schéma de principe proposé par la SEMDAS a été approuvé par le conseil municipal.

La phase de concertation avec les commerçants locaux va pouvoir débuter.



La salle des fêtes est rénovée

Les travaux de rénovation intérieure de la salle des fêtes sont achevés. Le plafond et toutes les ouvertures ont été remplacés, l'ensemble des murs et des boiseries a été repeint et l'alimentation électrique a été révisée.

La réfection de la façade sera programmée pour 2009.



Illuminations de fin d'année

Comme vous avez pu le constater, les illuminations de fin d'année se sont limitées aux bâtiments communaux (mairie, maison des associations, église et salle des fêtes). La raison est très simple car elle repose sur des critères financiers.

Contrairement à des communes de même importance, Charron ne dispose pas d'une seule artère principale.

Pourquoi privilégier plus la rue de La Rochelle que la rue du 14 juillet, la rue des Groies, la rue du 19 mars 1962, la rue du Château, la rue Pierre Loti ou la rue Pasteur ?

Illuminer l'ensemble de ces rues aurait entraîné une charge financière qui est apparu totalement inopportune. Ce choix est contestable, mais nous l'assumons.

La Mairie : un service public pour le public

Force est de constater qu'il n'est pas aisé d'accomplir des démarches administratives quand les horaires d'ouverture du service public coïncident avec les horaires de travail des administrés.

En accord avec le personnel concerné, il a donc été décidé de modifier les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public à compter du 5 janvier 2009 comme suit :

Lundi : de 13h30 à 17h30

Mardi et Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

Mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Cadre de Vie

La commune envisage la création d'un cheminement piétonnier reliant le parking de l'église à la rue de la Serpentine via le parking du cimetière.

La population est invitée à s'associer à la plantation d'une haie le long de ce cheminement.

Celles et ceux qui le souhaitent seront accueillis le **samedi 14 février 2009 à 9 heures**, le rendez-vous étant fixé au parking du cimetière, rue Paul Bourgeon.

Par précaution, il est recommandé de se munir de bottes et de gants.

« Cette rubrique est destinée à informer la population de la vie municipale »



« La salle des fêtes est rénovée »



« Nouvelles illuminations de fin d'année »

Informations municipales

La déchetterie: un service de qualité

A ce jour, les échos qui nous parviennent mettent en évidence une satisfaction quasi unanime des utilisateurs de cette structure. La qualité du service rendu, tant par la configuration du lieu que par l'efficacité du travail de l'agent affecté au service, est à souligner.

Le Département a mis en place une signalisation adaptée pour sécuriser le carrefour du Treull. Il reste maintenant à la Communauté de Communes du Pays Marandais le soin de réaliser les travaux de réfection et d'élargissement de la route reliant ce carrefour à la déchetterie.



Charron

info

*Nouvelle
parution tous
les trois
mois !*

Régularisation: la rue des Courlis dans le domaine communal

C'est à l'occasion d'une démarche administrative que la commune a constaté que la rue des Courlis (qui relie la rue du 14 juillet et la rue de la Laisse) était en fait une propriété privée. Un accord est intervenu entre le propriétaire et la commune pour qu'une régularisation ait lieu. **Après avis du service des domaines, le propriétaire a accepté de vendre à la commune l'emprise de cette voie.**



Circulation: la rue du Bas Bizet en sens unique

A la demande des riverains, la rue de Bas Bizet est désormais en sens unique de circulation de la rue du Canada à la route de Luçon. **Cette demande a été motivée par le nombre croissant de véhicules en stationnement rendant difficile tout croisement vu l'étroitesse de la rue.**

*« La rue des
Courlis était
une voie
privée: elle a
été rattachée
au domaine
public »*

Rue de La Rochelle : dans l'attente du « feu vert » du Département

Alors que la mise en souterrain des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public est (enfin) réalisée, le bureau d'études, mandaté par le Département en 2004, achève le dossier technique et financier des travaux de voirie.

Aux dernières nouvelles, l'inscription budgétaire des travaux sera examinée par le conseil général dans le cadre du budget 2009.

Intercommunalité: ne pas confondre vitesse et précipitation

La Communauté de Communes du Pays Marandais regroupe les communes du canton (Marans, Andilly, Longèves, St Ouen, Villedoux et Charron). Longtemps contestée pour son immobilisme, cette structure intercommunale se doit de réfléchir sur son avenir. Abordée en septembre dernier, cette réflexion a débouché deux mois plus tard sur une proposition de nouvelles compétences soumises à l'approbation des conseils municipaux des communes membres.

Pour sa part, le conseil municipal de Charron, farouche partisan de l'intercommunalité, a émis des réserves dans la mesure où les nouvelles compétences proposées n'ont pas fait l'objet d'une étude suffisamment approfondie sur la pérennité de leur financement.

A l'heure où le tissu économique s'étiole, alors que la taxe professionnelle est la recette principale de la Communauté de Communes, il paraît indispensable de n'engager que des actions dont le financement est assuré.

*« Attention : La
rue du Bas
Bizet est en
sens unique :
Pensez à
respecter les
sens unique
partout dans la
commune ! »*

Charron Info

MAIRIE DE CHARRON
5 rue des Ecoles
17230 CHARRON

Téléphone : 05 46 01 50 22
Télécopie : 05 46 01 26 36
Email : mairie-de-charron@wanadoo.fr
www.charron17.fr



**Sur le blog de
Charron on peut...**
**Trouver Les menus de
la cantine, lire les
compte-rendu des
conseils municipaux,
et tous les exemplaires
des numéros
précédents du Charron
Info...**

**On peut aussi laisser
des commentaires
auxquels une réponse
sera apportée dans les
meilleurs délais...**



www.charron17.fr

Informations municipales

Devoir de mémoire

Chaque année, au mois d'octobre, une cérémonie est organisée, route de Villedoux au lieudit « Les Vrillandes ». Les anciens combattants du 93^{ème} Régiment d'Infanterie commémorent les combats de la libération de la Poche de La Rochelle en ce lieu où deux jeunes furent massacrés au lance-flamme par les nazis.

Plus de 60 ans se sont écoulés et les anciens combattants éprouvent des difficultés pour assurer un entretien de la stèle érigée à la mémoire de ces deux victimes de la barbarie.

Le conseil municipal a, logiquement, accepté d'intégrer cette stèle dans le patrimoine communal afin d'en assurer l'entretien.

La Commune recrute:

A la suite d'un départ en retraite, la commune recrute un agent technique à compter du 1^{er} mars 2009.

Placé sous l'autorité directe du responsable des services techniques, cet agent assurera des travaux d'entretien des espaces publics de la commune (espaces verts, voirie).

Cet agent devra faire preuve d'un esprit d'équipe.

Les candidatures (lettre manuscrite et curriculum vitae) doivent être adressées en mairie avant le 15 février 2009



Prophylaxie des bovins, ovins et caprins

Les détenteurs de ruminants qui ne sont pas connus des services vétérinaires du département doivent se déclarer auprès de l'Etablissement Départemental de l'Elevage (2, avenue de Fétilly 17074 La Rochelle cedex 9) afin d'obtenir un numéro de cheptel et des boucles pour identifier leurs animaux.

Ces éleveurs doivent ensuite prendre contact avec un vétérinaire sanitaire afin qu'il soit procédé à des prélèvements de sang avant le 31 mars 2009 pour les bovins et le 30 septembre 2009 pour les ovins et les caprins.



Puits et forages : nouvelle réglementation

A compter du 1^{er} janvier 2009, tout projet d'aménagement d'un puits ou d'un forage pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique doit faire l'objet d'une déclaration en mairie **au plus tard un mois avant le début des travaux.**

Par ailleurs, tout propriétaire d'un puits ou d'un forage existant à des fins d'usage domestique de l'eau doit le déclarer en mairie **au plus tard le 31 décembre 2009.**

Nouveaux horaires de la Poste

Depuis le 12 janvier 2009, le bureau Poste de Charron prolonge son ouverture au public, chaque matin, d'une heure en fermant à **13 heures au lieu de midi.**

